

4.1.6 Commune d'AMBRUMESNIL

Plus Hautes Eaux Connues : Crue prise en compte : janvier 1995, décembre 1999

Nombre total de Déclaration d'Etat de Catastrophe naturelle : 6

Date (s) : juin 1993, décembre 1993, janvier 1995, décembre 1999, mai 2000 (2 fois : le 6 et le 7 au 11)

Autres inondations connues (indiquées lors des enquêtes) :

Crue de décembre 1999

Nombre de sinistrés :

- particuliers : 10 bungalows
- artisans, commerçants : Et. SPMétal
- collectivités (voiries, bâtiments publics...) : _
- agriculteurs (bâtiment, matériel, cheptel) : _

Surface / part du territoire communal inondée : 8 ha / 1,5 %

La commune d'Ambrumesnil occupe le plateau et le versant Est de la vallée de la Saône. La rivière constitue la limite communale vers l'Ouest. Le secteur exposé en fond de vallée est occupé principalement par une industrie et un dizaine de bungalows.

A Ambrumesnil, comme pour les communes du tiers aval de la vallée de la Saône, les inondations de janvier 1995 étaient les plus importantes jamais connues avant celles de décembre 1999.

Les débordements ont affecté très fortement les établissements SPMétal en causant des dégâts considérables et une douzaine de bungalows situés entre l'ancien remblai de la voie ferrée et la R.D. 152. L'état de catastrophe naturelle a été déclaré en décembre 1999.

Déroulement de la crue

Dans le secteur d'Ambrumesnil, les premiers débordements sont intervenus en début d'après-midi (vers 14h00) le 26 décembre. Les niveaux n'ont cessé de monter que dans la nuit et atteindre leur maximum dans la nuit du 26 au 27 (environ de 3h00 du matin). Le lendemain matin l'eau était repartie.

Sur la commune, la Saône, grossie des apports de la Vienne, a rapidement débordé dans les herbages du fond de vallée jouxtant les communes d'Avremesnil et de Saint-Denis-d'Aclon. Le remblai de l'ancienne voie ferrée traversant la vallée en oblique a localement modifié la répartition des eaux débordantes.

En amont immédiat de l'ouvrage de la voie ferrée, les débordements en rive droite en direction du secteur des bungalows et du site SPMétal ont créé lors de la rupture de la digue un flot d'une force considérable noyant le secteur des bungalows et dévastant le site SPMétal.

En aval du site SPMétal où la rivière est perchée en raison de l'existence d'un ancien moulin, une partie des eaux se déversait en rive droite dans les terrains bordant le site SPMétal et sur le site du laboratoire vétérinaire.

Impacts des inondations

Contrairement à l'épisode de janvier 1995, où le dispositif de digues mis en place autour du site SPMétal avait protégé efficacement l'usine des débordements de la Saône, la crue du 26 décembre 1999 a eu des effets dévastateur sur le site industriel.

Remarque : lors des inondations de juin 1993, les installations SPMétal avaient partiellement inondées (un seul bâtiment inondé par une vingtaine de centimètres d'eau). A la suite de cet épisode, l'industriel a mis en place deux digues en rive droite de la Saône qui ont permis de protéger le site des débordements de la rivière en janvier 1995, bien que ces derniers aient été d'une ampleur supérieure à ceux de juin 1993.

La rupture de la digue en amont du site a entraîné une inondations violente et soudaine du secteur situé entre la RD 152 et le remblai de l'ancienne voie ferrée. L'ensemble de la zone était noyée sous une lame d'eau supérieure à 1,50 m, atteignant plus de 2 m. La dizaine de bungalows a été sinistrée.

L'ouvrage de décompression du remblai de la voie ferrée (1 x 2.5 m) a laissé transité l'eau en charge derrière le remblai en créant un véritable "geyser". Le site SPMétal s'est ainsi trouvé entièrement noyé sous 1,20 m d'eau en moyenne (ateliers, entrepôts, bureaux...). Aux points bas du site le niveau a atteint 1,50 m voire 1,80 m y compris à l'intérieur des bâtiments. Les dégâts ont été considérables. Ils ont été estimés à 80 MF et le site n'a retrouvé ses moyens de production qu'un mois plus tard.

Les endiguements calés à hauteur de tablier du pont de la voie ferrée à l'amont sur le bord de la Saône n'étaient pas dépassés (marge de 30 cm environ).